



# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ImpCom/5/3  
9 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

## COMITE D'APPLICATION CREE AU TITRE DE LA PROCEDURE APPLICABLE EN CAS DE NON-RESPECT DU PROTOCOLE DE MONTREAL

Cinquième réunion  
Genève, 9 mars 1993

### RAPPORT DU COMITE D'APPLICATION CREE AU TITRE DE LA PROCEDURE APPLICABLE EN CAS DE NON-RESPECT DU PROTOCOLE DE MONTREAL SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUIEME REUNION

#### I. INTRODUCTION

1. La cinquième réunion du Comité d'application créé au titre de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal s'est tenue au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), à Genève, le 9 mars 1993.

#### II. QUESTIONS D'ORGANISATION

2. Le Coordonnateur du Secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, M. K.M. Sarma, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants.
3. Le Comité a élu M. Rafael Asenjo du Chili Président et M. Hugo Schally d'Autriche Vice-Président et Rapporteur.
4. Le Comité avait à examiner le rapport du Secrétariat sur la communication des données par les Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/5/2).
5. Ont participé à la réunion les membres du Comité de l'Argentine, de l'Autriche, de la Bulgarie, du Cameroun, du Chili, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ouganda, de la République de Corée et de la Thaïlande. La Fédération de Russie n'était pas représentée. La liste des participants est annexée au présent rapport.
6. Les participants ont adopté la version amendée ci-jointe de l'ordre du jour provisoire qui figurait dans le document UNEP/OzL.Pro/ImpCom/5/1 :
  1. Ouverture de la réunion.
  2. Questions d'organisation.
    - a) Election du Président et du Vice-Président;
    - b) Adoption de l'ordre du jour.
  3. Questions de fond : examen du rapport du Secrétariat concernant les données.

4. Questions diverses.

5. Adoption du rapport. 6. Clôture de la réunion.

III. QUESTIONS DE FOND : EXAMEN DU RAPPORT DU SECRETARIAT  
CONCERNANT LES DONNEES

7. Le représentant du Secrétariat de l'ozone a présenté le rapport du Secrétariat sur la communication des données par les Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/5/2) et a fait le point de la situation en ce qui concerne la ratification ainsi que la communication des données prévue à l'article 7 du Protocole. Le Comité a noté que, sur les 74 Parties au Protocole tenues de communiquer leurs données pour 1991, 18 Parties seulement l'avaient fait. Cinquante-six Parties n'avaient communiqué aucune donnée. Le Comité a noté avec satisfaction que les Parties non visées à l'article 5 avaient enregistré une diminution globale de 51,52 % de la production et de 62,05 % de la consommation de substances réglementées. Les Parties visées à l'article 5 avaient indiqué des niveaux de consommation annuelle par habitant inférieurs à 0,3 kilogramme. Le rapport faisait apparaître une diminution de 3,17 % de la consommation des substances réglementées par les Parties visées à l'article 5 qui avaient communiqué des données. Il y avait maintenant 107 ratifications de la Convention de Vienne et 102 ratifications du Protocole de Montréal. Aucune information nouvelle n'avait été communiquée par les Parties au titre des articles 4 et 9 du Protocole depuis la dernière réunion du Comité d'application. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport du Secrétariat.

8. En réponse aux questions soulevées par les membres, le représentant du Secrétariat de l'ozone a dit que les données sur la production seraient fournies à l'avenir dûment pondérées, comme c'était actuellement le cas pour les données sur la consommation. Les membres du Comité désignés par l'Autriche et la Thaïlande ont déclaré que leur pays avait déjà fourni leurs données mais que le rapport n'en rendait pas compte. Le Comité a suggéré que l'on insère dorénavant une analyse de toutes les données reçues pour l'année considérée dans les rapports du Secrétariat, qui seraient présentés aux réunions des Parties. Le représentant du Secrétariat a expliqué que, si une Partie ne fournissait pas de données sur sa population, on utilisait les données de l'ONU pour le pays en question. Le représentant du Secrétariat a informé le Comité que 42 programmes par pays étaient actuellement établis par les organismes d'exécution du Fonds multilatéral pour les Parties visées à l'article 5, tandis que neuf programmes avaient déjà été approuvés par le Comité exécutif du Fonds. Devant les doutes exprimés par certains membres au sujet de l'inclusion de la Slovaquie et de la Croatie dans la catégorie des Parties visées à l'article 5, le représentant du Secrétariat a expliqué que cette classification était provisoire et serait revue lorsqu'on aurait reçu des données de ces Parties ou d'autres sources.

9. Le Comité a examiné la situation sur le plan de la communication des données pour 1991 et pour les années antérieures et s'est déclaré très préoccupé par le fait qu'un grand nombre de Parties ne communiquaient aucune donnée. Il a rappelé la décision IV/5 de la quatrième réunion des Parties concernant la procédure de non-respect et le mandat du Comité d'application. Il a prié le Secrétariat de se mettre en rapport avec les diverses Parties qui n'avaient pas communiqué de données pour leur faire part des préoccupations du Comité d'application compte tenu de son mandat qui avait été approuvé à la

quatrième réunion des Parties. En s'adressant aux Parties visées à l'article 5, il pourrait être utile de faire mention de l'aide qu'elles peuvent obtenir du Fonds multilatéral. Le Secrétariat pourrait consulter avec profit le président du Comité d'application à titre officieux sur le projet des lettres à adresser aux Parties qui n'ont pas communiqué de données.

10. Le Comité s'est déclaré particulièrement préoccupé par le fait que certaines Parties membres des Communautés européennes (Belgique, Grèce, Italie et Portugal) n'avaient pas communiqué de données sur leur production et que la Commission des Communautés européennes n'en avait pas fourni sur la consommation de 1991 étant donné que la production et la consommation de substances réglementées de ces pays est importante et qu'ils ont l'obligation d'éliminer à bref délai leur production et leur consommation en application des ajustements au Protocole adoptés à Copenhague. Le Comité a décidé d'inviter un représentant de la Commission à sa prochaine réunion en vue d'avoir un échange de vues sur la question. On pourrait également prier la Commission d'encourager tous les membres des Communautés à communiquer leurs données de production.

11. Le Comité a ensuite examiné la situation des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est sur le plan de la communication des données. Il s'est déclaré vivement préoccupé par le fait qu'un grand nombre de ces pays n'en communiquaient pas. Il a pris note des renseignements donnés par le Secrétariat selon lesquels une conférence ministérielle européenne aurait lieu sous peu pour examiner le programme d'action en faveur de l'environnement pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Le Comité a demandé au Secrétariat de suivre la question et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa prochaine réunion.

12. Le Comité s'est également penché sur la situation grave causée par le fait que la plupart des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 ne communiquaient pas de données. Il a noté que certains des pays dont les programmes nationaux avaient été approuvés par le Comité exécutif n'avaient pas communiqué leurs données. Il a décidé de prier le secrétariat du Fonds et les organismes d'exécution de lui présenter à sa prochaine réunion des rapports sur la mesure dans laquelle leurs activités avaient aidé les pays visés à l'article 5 à créer les conditions nécessaires au respect de leurs obligations en matière de communication des données. Il a également décidé d'inviter le secrétariat du Fonds et les organismes d'exécution du Fonds à se faire représenter à la prochaine réunion du Comité d'application pour y étudier ces questions, notamment les programmes de formation du Fonds qui pourraient aider les Parties visées à l'article 5 à communiquer plus rapidement leurs données. Le secrétariat du Fonds devrait également être invité à présenter des observations sur les efforts faits au niveau régional dans le cadre du projet du Programme des Nations Unies pour le développement - Office central suédois pour l'aide au développement international en faveur des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Les rapports du secrétariat du Fonds et des organismes d'exécution sur ces questions devraient être présentés à l'avance et distribués aux membres du Comité.

13. Le Comité a décidé de recommander aux gouvernements des Parties auxquelles appartiennent ses membres d'assurer la continuité de leur représentation au Comité d'application.

14. Le Comité a prié le Secrétariat de l'ozone de faire coïncider la prochaine réunion du Comité avec la neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal.

/...

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

15. Le représentant du Secrétariat a informé le Comité de ce que les îles Salomon avaient communiqué leurs données en application de la décision IV/17 C, ce dont le Comité a pris note.

#### V. ADOPTION DU RAPPORT

16. Le Comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport à sa séance de clôture le 9 mars 1993.

#### VI. CLOTURE DE LA REUNION

17. Après l'échange de politesses d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion à 17 heures, le 19 mars 1993.

## Annexe

## LISTE DES PARTICIPANTS

Pays	Nom et adresse
<b>ARGENTINE</b>	Ernesto M. Gondra Counsellor Ministerio de Relaciones Exteriores Comercio Internacional y Culto Reconquista 1088 CP 1003 Buenos Aires Tel: 315-4821 Fax: 312-3539
<b>AUTRICHE</b>	Dr. Hugo Schally Counsellor Mission Permanente de l'Autriche 9-11 rue de Varembé CH-1211 Geneva Tel: (41 22) 733 7750 Fax: (41 22) 734 4591 Tlx: 22471, 414158
<b>BULGARIE</b>	Mr. Vladimir Venkov Expert International Relations Department Ministry of Environment Tel: (359 2) 874 777 Fax: (359 2) 521 634 Tlx: 22145 MOSBG
<b>CAMEROUN</b>	Mr. Tonleu Roger Co-ordinator National Ozone Programme Ministry of Environment and Forests Yaounde Tel: (237) 232581 Fax: (237) 215350 Tlx: 8687 KN
<b>CHILI</b>	Mr. Rafael Asenjo Executive Secretary National Commission on Environment Alameda 949 Piso 13 P.O. Box 520 - V Correo 21 Santiago Tel: 6996127 or 6992476 Fax: 671880
<b>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</b>	Mr. Stephen Seidel Deputy Director Global Change Division Environmental Protection Agency 6202J Washington, D.C. 20460 Tel: (1 202) 233 9161 Fax: (1 202) 233 9575

/...

**UGANDA**

Mr. Rwothumio Thomiko  
Environment Officer  
(Monitoring and Control) Department of  
Environment Protection  
P.O. Box 9629  
Kampala  
Fax: (256) 41 2555477 or 236819

**REPUBLIQUE DE COREE**

Mr. Jai-Chul Choi Deputy Director  
Science Environment Division  
Ministry of Foreign Affairs  
Unified Government Building  
72-6 Sejong-ro, Chongro-ku  
Seoul  
Tel: 725 0789 or 733 7588  
Fax: 720 2686

Mr. Ki-Hyuk Eyu  
Assistant Director  
Fine Chemical Division  
Ministry of Trade and Industry

**THAILANDE**

Mr. Viraj Vithoontien Technical Coordinator  
Planning Division  
Department of Industrial Works  
57 Pra Sumen Road  
Bangkok 10200  
Tel: (662) 281 7212  
Fax: (662) 281 6243